

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU

Absente:-

**Pouvoir(s) :** de Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2020/011 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

#### 1- Approbation du compte de gestion de la Commune :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion de la Commune** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2019 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### 2- Approbation du compte de gestion du Salon de Coiffure :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Salon de Coiffure** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2019 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 3- Approbation du compte du gestion Commerce Multiservices :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Multiservices** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2019 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 4- Approbation du compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, décide :

• D'adopter le compte de gestion 2019 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### 5- Approbation du compte de gestion du Moulin Robin :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Moulin ROBIN** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes à ses écritures.

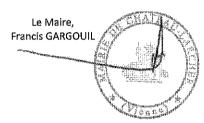
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité décide :

• D'adopter le compte de gestion 2019 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits







Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU

Absente : -

**Pouvoir(s)**: DE Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2020/012 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au Conseil Municipal de désigner un Président de séance sur ce point de l'ordre du jour. M. Claude BERTRAND est désigné à l'unanimité.

# 1- Approbation du compte administratif de la Commune :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de M. Claude BERTRAND vote le compte administratif 2019 à 12 voix POUR, et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	364 531.37
	Réalisé	249 481.61
	RAR	13 600.00
RECETTES	Prévu	364 531.37
	Réalisé	307 245.67
	RAR	0.00

#### **FONCTIONNEMENT**

	Prévu	761 649.74
DEPENSES	Réalisé	673 779.67
	RAR	0.00
	Prévu	761 649.74
RECETTES	Réalisé	803 252.97
	RAR	0.00

# Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	57 764.06
Fonctionnement	129 473.30
Résultat global	187 237.36

# 2- Approbation du compte administratif du Salon de Coiffure :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de M. Claude BERTRAND, vote le compte administratif 2019 à 12 voix Pour, et arrête ainsi les comptes :

# **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	29 262.12
	Réalisé	3 106.30
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	29 262.12
	Réalisé	29 262.12
	RAR	0.00

# **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévu	11 239.14
	Réalisé	9 771.64
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	11 239.14
	Réalisé	7 598.76
	RAR	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	26 155.82
Fonctionnement	-2 172.88
Résultat global	23 982.94

# 3- Approbation du compte administratif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de M. Claude BERTRAND vote le compte administratif 2019, à 12 voix Pour, et arrête ainsi les comptes :

# **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	26 370.53
	Réalisé	22 863.99
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	26 370.53
	Réalisé	13 509.00
	RAR	0.00

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévu	75 515.06
	Réalisé	78 053.41
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	75 515.06
	Réalisé	16 898.54

Regu le 17/03/2020

RAR

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

0.00

# Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-9 354.99
Fonctionnement	-61 154.87
Résultat global	-70 509.86

# 4- Approbation du compte administratif du Lotissement Le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de M. Claude BERTRAND vote le compte administratif 2019 à 12 voix Pour, et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	86 402.30
	S Réalisé	7 671.32
	RAR	0.00
. RECETTES	Prévu	86 402.30
	S Réalisé	86 402.30
	RAR	0.00

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévu	91 540.65
	Réalisé	3 860.16
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	91 540.65
	Réalisé	91 540.65
	RAR	0.00

# Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	78 730.98
Fonctionnement	87 680.49
Résultat global	166 411.47

# 5- Approbation du compte administratif du Moulin Robin :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de M. Claude BERTRAND, vote le compte administratif 2019, **à 12 Voix Pour,** et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	87 205.92
	Réalisé	87 205.92
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	87 205.92
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Regu le 17/03/2020

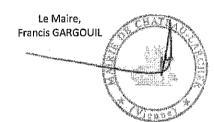
#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-87 205.92
Fonctionnement	0.00
Résultat global	-87 205.92

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits





Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents Mmes et Mrs: Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU

Absente : -

Pouvoir(s): De Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

# 2020/013 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

#### 1- AFFECTATION DES RESULTATS – COMMUNE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	77 373.06
Un excédent reporté de	52 100.24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	129 473.30
Un excédent d'investissement de	57 764.06
Un déficit des RAR de	13 600.00
Soit un excédent de financement de	44 164.06

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	129 473.30
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	129 473.30
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	57 764.06

#### 2- AFFECTATION DES RESULTATS - SALON DE COIFFURE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Salon de Coiffure,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

AR PREFECTURE

086-218600658-20200312-BT\_200312\_1653-DE

Regu le 17/03/2020

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	195.12
Un déficit reporté de	1 977.76
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	2 172.88
Un excédent d'investissement de	26 155.82
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	26 155.82

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Déficit	2 172.88
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 172.88
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	26 155.82

#### 3- AFFECTATION DES RESULTATS - LOTISSEMENT LE VIEUX NOYER :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Lotissement le Vieux Noyer

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	3 860.16
Un excédent reporté de	91 540.65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	87 680.49
Un excédent d'investissement de	78 730.98
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	78 730.98

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	87 680.49
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	87 680.49
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	78 730.98

# 4- AFFECTATION DES RESULTATS – COMMERCE MULTISERVICES :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Commerce Multiservices

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	6 826.52
Un déficit reporté de	54 328.35
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	61 154.87
Un déficit d'investissement de	9 354.99

Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	9 354.99

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Déficit	61 154.87
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	61 154.87
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	9 354.99

# 5- AFFECTATION DES RESULTATS - MOULIN ROBIN :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Moulin Robin

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

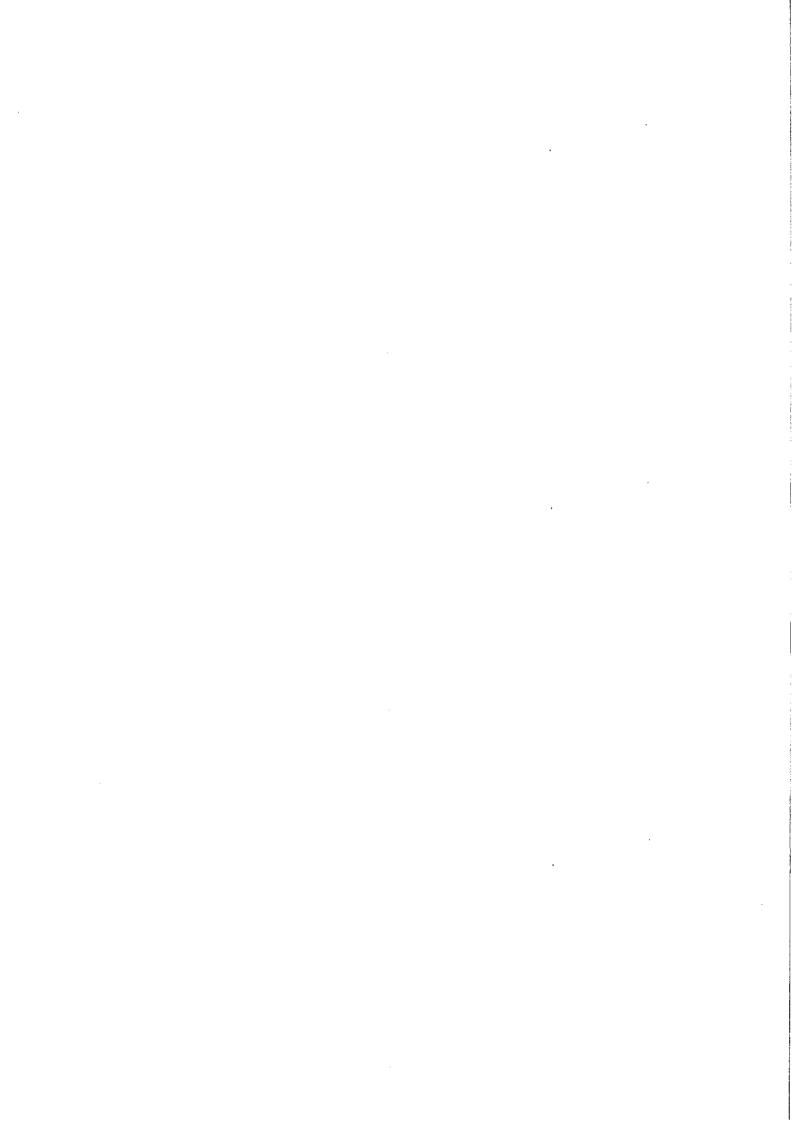
Un déficit de fonctionnement de	0.00
Un déficit reporté de	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	0.00
Un déficit d'investissement de	87 205.92
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	87 205.92

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Déficit	0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	87 205.92

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits







Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents: 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU

Absente:-

Pouvoir(s) : De Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2020/014 - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTES LOCALES 2020

Le Conseil Municipal de Château-Larcher;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'article 1518 bis du Code Général des Impôts;

Vu la note d'information relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2020 ;

Considérant qu'au titre de 2020, les valeurs locatives cadastrales des propriétés non bâties, des locaux industriels et de l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels, seront revalorisés à hauteur de 1.2 %;

Considérant que par dérogation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit que les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont revalorisées de 0.9 % en 2020;

VU l'exposé du Maire, .

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à main levée, à 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 % par rapport à l'année 2019, soit les taux suivants pour 2020 :

2019	2020
Taxe d'Habitation : 20.58 %	Produit prévisionnel de TH

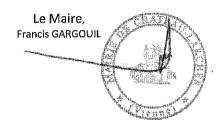
#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Foncier Bâti : 13.90 %	Foncier Bâti: 14.04 %
Foncier Non Bâti : 32.41 %	Foncier Non Bâti: 32.73 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

▶ charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits





Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU

Absente:-

**Pouvoir(s) : De** Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

# 2020/015 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

M. RETAILLEAU expose aux membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'année 2020, chaque Association a constitué un dossier de demande de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2313-7 Vu l'exposé de M. RETAILLEAU, Vu les demandes sollicitées par les associations,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'allouer les montants suivants pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	Montant en €	Demande Exceptionnelle En 2020	Observations
ACCA	500		
APE	600		
CLUB DES ANCIENS	100		
CLUB DU SOLEIL	-		adition of the second second
DREAMS KEEPERS	Ō		Pas de représentation
ECLA	1 400		
ETOILE SPORTIVE	2 500		
LES AMIS DU PATRIMOINE	-		
LES FLECHES DE LARCHER	0		
OFFICE DU TOURISME			Passage en OT communautaire
THEATRE ARSCENE	1 100		ration (name) like a stropolis

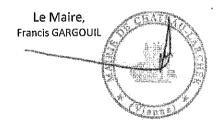
UNC/AFN	100	
AMICALE DES POMPIERS	50	rakas deducator sure si sure si sure su sure de la compa
GARDON VIVONNOIS	100	
PREVENTION ROUTIERE	30	ur rapido al prima de la compansión de la c
AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE	-	
UDSP 86 - SDIS		-150 Congrès départemental
Total des subventions allouées	6 630	
PROVISIONS	1 370	
TOTAL	8 000	

Mesdames BISCARRAT, PEIGNAULT, BROUSSE-RIVAULT et M. MERCIER, ROGEON, GARGOUIL et RETAILLEAU ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à main levée, à l'unanimité :

D'accorder les montants ci-dessus présentés aux associations

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits





Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU

Absente: -

**Pouvoir(s) : De** Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2020/016 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### 1 - Budget primitif du Salon de coiffure :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Salon de Coiffure de l'exercice 2020 à 13 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

# <u>Investissement</u>:

Dépenses	26 155.82
Recettes	26 155.82

# Fonctionnement:

Dépenses	6 185.50
Recettes	6 185.50

Pour rappel, total Budget:

Investissement	
Dépenses :	26 155.82 (dont de RAR)
Recettes:	26 155.82 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	6 185.50 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	6 185.50 (dont 0.00 de RAR)

#### 2 - Budget primitif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Commerce Multiservices de l'exercice 2020 à 13 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement:**

Dépenses	18 439.54
Recettes	18 439.54

#### **Fonctionnement:**

Dépenses	78 801.74
Recettes	78 801.74

#### Pour rappel, total Budget:

Investissement	
Dépenses :	18 439.54 (dont de RAR)
Recettes :	18 439.54 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	78 801.74 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	78 801.74 (dont 0.00 de RAR)

#### 3 - Budget primitif du Moulin ROBIN:

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Moulin Robin de l'exercice 2020 à 13 Voix Pour et arrête ainsi les comptes :

## **Investissement:**

Dépenses	87 205.92
Recettes	87 205.92

### Fonctionnement:

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

# Pour rappel, total Budget:

Investissement	
Dépenses :	87 205.92 (dont de RAR)
Recettes :	87 205.92 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	0.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes:	0.00 (dont 0.00 de RAR)

#### 4 - Budget primitif du Lotissement le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Lotissement Le Vieux Noyer de l'exercice 2020 à 13 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement:

Dépenses	78 730.98
Recettes	78 730.98

# Fonctionnement:

Dépenses	87 680.49
Recettes	87 680.49

Pour rappel, total Budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	78 730.98 (dont de RAR)
Recettes :	78 730.98 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	87 680.49 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	87 680.49 (dont 0.00 de RAR)

# 5 - Budget primitif Commune:

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de la Commune de l'exercice 2020 à 12 voix pour, 1 voix Contre et arrête ainsi les comptes :

# <u>Investissement</u>:

Dépenses	590 096.27
Recettes	603 696,27

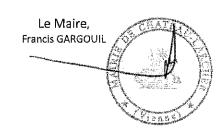
#### **Fonctionnement:**

Dépenses	797 031.56
Recettes	797 031,56

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	603 696.27 (dont 13 600.00 de RAR)
Recettes :	603 696.27 (dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	797 031.56 (dont 0.00 de RAR)
Recettes:	797 031.56 (dont 0.00 de RAR)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits





Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2020 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs**: Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Nathalie JARRY-SARTOU,

Absente: -

**Pouvoir(s) : De** Nathalie JARRY-SARTOU à Séverine PEIGNAULT Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

# 2020/018 - DEPARTEMENT DE LA VIENNE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'ADAP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016/042 relative à la programmation des travaux de l'Agenda d'accessibilité sur le territoire communal.

Considérant que dans le cadre des travaux prévus au niveau de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée), il convient de réaliser la réfection du parking de la Salle Socio-Educative et la création d'un cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR);

Considérant les études techniques préalables pour la réalisation de ces travaux, Considérant que le coût global de ces travaux est estimé à 52 587.57 € HT,

Monsieur le Maire rappelle que l'ACTIV du volet III est une aide destinée aux collectivités réalisant des travaux avec des thématiques et notamment faciliter et sécuriser les déplacements

Considérant que la commune peut bénéficier de la subvention du Département dans le cadre du volet III de l'ACTIV ;

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'ACTIV III pour la réalisation ces travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour », décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à soiliciter la demande de subvention ACTIV III pour les travaux de réfection du parking de la salle Socio-Educative et la création d'un cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

